



En Côte-d'Or,

AGIR

au quotidien

pour

Le Jardinage
au naturel

éco21
tiDiens Les bons gestes sur :
www.ecotidens21.fr



**Conseil
Général**
www.cotedor.fr Côte
d'Or

Edito



Faisons rimer éco-responsabilité avec jardiner.

Neuf foyers sur dix, soit 13 millions de français, possèdent un coin de jardin. Ruraux ou citadins, beaucoup d'entre nous aiment à semer, planter, entretenir pour ensuite et récolter le fruit de leurs efforts. Or sans que nous en ayons conscience, le jardinage peut également se révéler très polluant.

Sans pour autant compromettre la croissance des plantes, fruits et légumes que nous aimons, adopter les gestes simples du jardinage au naturel, tel le compostage ou réduire l'utilisation d'engrais chimiques, permet de réduire de manière efficace la quantité de déchets liés au jardin. C'est d'ailleurs l'un des 5 gestes qui vous est proposé à l'occasion de cette Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

Pour vous y aider et dans la continuité du Plan Départemental de Prévention des déchets, qu'il a adopté en décembre 2011, le Conseil Général de la Côte-d'Or met à votre disposition ce guide « jardinage au naturel ».

C'est uniquement grâce à une prise de conscience collective et l'apprentissage individuel de l'éco-responsabilité que, tous ensemble, nous pourrions atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés, suite au Grenelle de l'Environnement, de réduire la quantité de déchets dans notre département de 7% d'ici à 5 ans.

François SAUVADET

Ancien Ministre

Député de la Côte-d'Or

Président du Conseil Général

Chapitre 1

Jardins

sans pesticides



Prévenir plutôt que guérir ! Telle est la devise du jardinage au naturel, pour un jardin tout aussi beau sans pesticides.

Réduire l'utilisation des pesticides et autres engrais chimiques, c'est bénéfique :

→ **pour le porte-monnaie** : éviter d'acheter des produits phytosanitaires, c'est **réaliser des économies**,

→ **pour la santé** : de nombreuses études démontrent aujourd'hui que **les pesticides ont des effets à plus ou moins long terme sur notre santé** et sont impliqués dans de nombreuses maladies dites de « civilisation »,

→ **pour la qualité de l'eau** : plus de 90 % des nappes phréatiques et des rivières sont contaminées par les pesticides en Côte-d'Or,

→ **pour la biodiversité** : les pesticides affectent l'ensemble de la faune et de la flore (disparition d'espèces, fragilisation des éco-systèmes, ...).



Techniques de prévention des maladies et des ravageurs

→ Pailler contre les herbes sauvages

Le paillage avec des **matériaux d'origine végétale**, qui couvre le sol entre les plants, permet de limiter la pousse des herbes sauvages.



→ Conserver la faune auxiliaire

Les auxiliaires sont les animaux dits « utiles » qui jouent un rôle primordial dans un jardin sans pesticides.

On en distingue trois sortes :

- les **prédateurs**, qui se nourrissent des ravageurs (acariens, pucerons, limaces, ...). Ces prédateurs auxiliaires sont des **insectes** (larve de syrpe, coccinelle, ...) et des **vertébrés** (oiseaux insectivores, batraciens, reptiles ou mammifères comme les musaraignes ou les hérissons).

- les **pollinisateurs**, qui sont indispensables à la reproduction des plantes.

- les **décomposeurs** et les micro-organismes du sol, qui jouent un rôle essentiel dans la fertilité du sol.



L'**objectif principal du jardinier** est donc de favoriser leur présence en créant un milieu de vie favorable à leur reproduction et à leur alimentation. **Un jardin non monotone est garant de cette biodiversité :** mare pour les batraciens, tas de bois pour le hérisson, ...

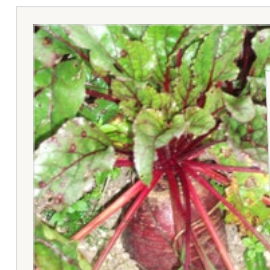
→ Pratiquer la rotation des cultures

La rotation des cultures au jardin potager consiste à **alterner les familles de légumes** d'une année sur l'autre, **sur 3 à 4 ans au minimum**. En effet, cultiver toujours la même plante au même endroit implique pour le sol un déséquilibre et un épuisement en certains éléments, la multiplication des parasites, des herbes indésirables et des maladies propres à chaque plante.



Les 5 familles de légumes :

- légumes feuilles (chou, épinard, salade, ...),
- légumes fruits (tomate, aubergine, courgette, poivron, piment, concombre, cornichon, ...),
- légumes racines (pomme de terre, carotte, navet, betterave, ...),
- légumes bulbes et pseudo-bulbes (oignon, échalote, poireau, ail, ...),
- légumes grains (haricot, petits pois, lentilles, ...).



Betterave rouge



Tomate



Carotte

→ Associer les plantes

Certaines espèces de fleurs et d'herbes aromatiques ont un effet répulsif sur les nuisibles. Dans un potager, elles peuvent être mélangées judicieusement pour leur influence bénéfique et réciproque les unes sur les autres : c'est le **compagnonnage**.

Pour les ...

Concombres, cornichons

Groseilliers

Rosiers

Tomates

Radis roses

Pommes de terre

Penser aux ...

Soucis

Ciboulette et tomates

Plantes aromatiques

Capucines, soucis, œillets d'Inde, asperges

Capucines et laitues

Haricots



Plus d'informations sur : www.jardin-a-manger.com

→ Choisir des variétés locales

Le choix de variétés locales permet de moins recourir aux traitements car elles sont adaptées au climat et au sol.

- Légumes : préférer des variétés rustiques et les légumes oubliés (carotte Touchon, carotte de Colmar, carotte jaune du Doubs,, melon petit gris de Rennes melon de Lunéville, courge melonnée Jaspée de Vendée, tomate Marmande, panais, rutabaga, persil tubéreux,...)

L'autre possibilité est de privilégier des variétés **peu sensibles** aux maladies :

- Fruits : pommes Ariane, choupette ou Antharès, cassissier « Andiga », ...
- Arbres et arbustes d'ornement : pommier « Everest », Pyracanthas de certaines variétés, ...

→ Utiliser des plantes en guise d'engrais

Certaines plantes cultivées sans être récoltées constituent des **engrais verts**. Elles apportent de la matière organique et travaillent la terre avec leurs racines, facilitant ainsi l'irrigation et l'aération du sol. Elles protègent aussi contre l'érosion.



Quand les semer ?

Mars à septembre : la phacélie et la moutarde
Mai à juillet : le sarrasin
Printemps et automne : le trèfle
Toute l'année : la féverole



Moutarde

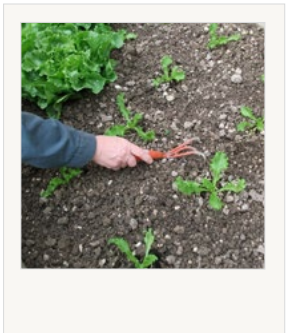


Phacélie



Astuce : Désherber de préférence le matin et par beau temps : les herbes arrachées sécheront au soleil.

Techniques curatives à privilégier



→ Désherber manuellement

En dépit des mesures de prévention, si les herbes sauvages s'invitent tout de même dans le jardin, rien ne vaut un désherbage manuel **à l'aide d'une binette ou d'une griffe. Le désherbage thermique** permet de détruire les herbes sauvages en les brûlant : les eaux de cuisson sont efficaces.

→ Utiliser des produits naturels

Les insecticides végétaux sont non polluants, car rapidement biodégradables, mais ils **ne sont pas sélectifs et affectent les auxiliaires**. Il faut toujours les utiliser en dernier recours.

Les extraits fermentés de végétaux se fabriquent à partir des plantes du jardin : Purin d'ortie, de consoude, de rhubarbe ou de sureau, décoction d'ail, infusion de mélisse ou de tanaisie.

Recette du purin d'ortie

En infusion : mettre à macérer 1 kg d'orties fraîches dans 10 litres d'eau pendant 12 heures. Diluer 10 fois et pulvériser sur les plantes.

Cette préparation est insectifuge : puceron, acarien, carpocapse.

En extrait fermenté : mettre à macérer 1 kg d'orties fraîches dans 10 litres d'eau durant 2 semaines en brassant de temps en temps. Diluer 10 fois et arroser au pied des plantes. Cette préparation favorise la germination des semences et renforce les défenses immunitaires des plantes.

 Plus de recettes sur : www.ecotidiens21.fr

Les produits chimiques en dernier recours !

→ En cas d'utilisation de produits chimiques

Suivre les indications sur les emballages des produits phytosanitaires permet de respecter la dose de traitement conseillée, ainsi que le délai avant récolte et consommation.

Il faut d'ailleurs tenir compte des conditions météorologiques :

- **en cas de pluie ne pas traiter** pour éviter les risques de lessivage,
- **en cas de vent supérieur à 19 km/h, il est interdit de traiter** pour éviter les risques de dispersion.



Astuce : bien se protéger pendant le traitement :

les gants et le masque sont indispensables, voire la combinaison (se reporter à la notice).

→ Stocker et éliminer les produits chimiques

Le stockage des produits phytosanitaires doit être réalisé dans un endroit **sec et aéré**, hors de portée des enfants.

Les restes et les emballages de produits phytosanitaires induisent de **forts risques de pollution** et ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères. Il convient de les **déposer dans les déchèteries** équipées d'un espace dédié aux déchets dangereux des ménages.



Charte des jardinerie

A travers une charte, les jardinerie de la Côte-d'Or s'engagent à conseiller les usagers sur les bonnes pratiques de jardinage au naturel. La charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » est reconnaissable au logo ci-contre.



Plus d'informations sur : www.fredon-bourgogne.com

www.ecotidiens21.fr

Chapitre 2

Réduisons

les résidus de jardin



**Marre d'aller à la déchèterie toutes les semaines ?
Voici plusieurs techniques naturelles pour réduire et gérer soi-même les résidus du jardin.**

Pour en finir avec la tonte du gazon...

→ **Réduire la surface de pelouse**

Choisir de réduire la surface de pelouse, c'est rompre la monotonie et **aménager des parterres ornés d'arbustes ou de fleurs.**

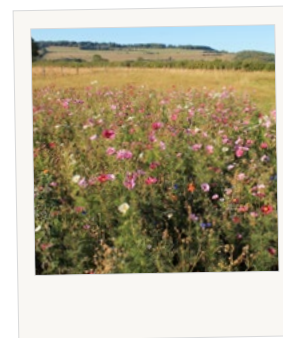


→ **Semer un gazon à pousse lente**

Il existe des **mélanges de gazon**, dits à gazon à pousse lente, qui poussent assez lentement, et par là même nécessitent peu d'eau. La fréquence de passage de la tondeuse est ainsi diminuée.

→ **Pratiquer la tonte mulching**

Pour pratiquer le mulching, il suffit d'utiliser une tondeuse classique, **en retirant le bac ramasseur de tonte.** Il existe aussi des tondeuses mulcheuses spécifiques.



→ **Pratiquer la tonte alternative**

Il suffit de laisser l'herbe et les plantes spontanées grandir. Il est également possible de semer une **jachère fleurie**, de préférence mellifère, vendue dans le commerce, lorsque le sol est bien désherbé et préparé. Cette pratique, qui **préserve la biodiversité**, ne nécessite de passer la tondeuse qu'une seule fois par an.

Adieu les résidus de taille !

→ Choisir des arbustes à croissance lente

Pour réduire la corvée d'élagage et diminuer les trajets à la déchèterie, il faut éviter de planter des espèces qui exigent des coupes importantes. Le laurier-palme ou le thuya, par exemple, se développent vite et nécessitent des tailles fréquentes.

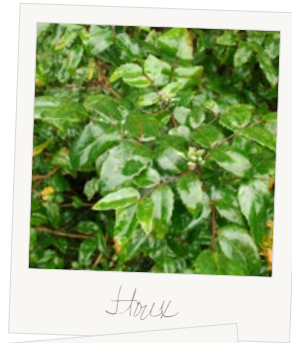
Il faut plutôt choisir des espèces d'arbustes à croissance lente ou à faible développement. Leur taille maximale ne dépassera pas 2m. Ils n'ont besoin que d'un simple nettoyage après floraison.



Quels arbustes choisir ?

- Arbustes à feuilles : Parrotie de Perse, Charmille, Fusain, Buis, If commun, ...

- Arbustes à fleurs : Tamaris, Aubépine, Lilas à petites feuilles, Houx commun, Laurier tin, Cognassier du Japon, ...



Houx



Fusain

→ Effectuer un élagage raisonné

La technique de taille est également un élément majeur pour **limiter la quantité de résidus**. Plus un sujet est taillé, plus il aura besoin de l'être. Au lieu d'une coupe drastique, il faut pratiquer un élagage raisonné : une fois par an, il suffit de **supprimer uniquement quelques rameaux**, prioritairement les plus âgés.



Un livre référence de Pascal Prieur, édition Ulmer :
« La taille raisonnée des arbustes d'ornement »

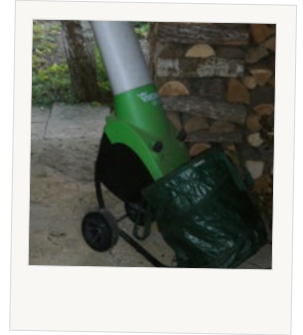
→ Broyer les branchages

Le broyage des résidus de taille permet de **gagner de la place** et de valoriser cette ressource directement dans le jardin.

- Pour les feuilles et les petites branches, il est possible de les broyer simplement en les étalant sur le sol et en **passant lentement la tondeuse à gazon**.

- Pour les gros branchages, il faut **utiliser un broyeur**. Pour un usage occasionnel, penser à louer l'équipement ou à l'acheter en commun avec des voisins.

Le broyat obtenu peut être utilisé en matière structurante pour le compostage ou en paillis.



→ Pratiquer le paillage

Le paillage consiste à recouvrir la terre en disposant des matières végétales au pied des plantes sur quelques centimètres d'épaisseur. C'est un geste utile qui limite le dessèchement de la terre en été, favorise la vie biologique du sol, protège les plantes du froid l'hiver, ... Il est inutile d'acheter des produits venant de loin. Les résidus de jardin forment d'excellents paillis : plantes sèches et tailles d'arbustes broyées, tontes de gazon, feuilles mortes, ...



Cessons le feu !

Brûler ses déchets à domicile, même ses déchets végétaux purs, par la présence de chlore, **produit des dioxines en quantités importantes** : entre 1000 et 8000 fois plus que la norme imposée aux usines d'incinération d'ordures ménagères. Ces feux sont la source d'émissions de polluants ayant un **effet déplorable sur l'environnement et la santé publique** (effet de serre, effets cancérigènes, contamination des légumes, ...).

Ce que prévoit la loi : le règlement sanitaire départemental interdit aux particuliers la réalisation de feux de plein air, sous peine d'une **contravention de 3ème classe** (450 euros).

Chapitre 3

Pratiquons

le compostage



Les bonnes raisons

de composter !

Plus de 30 % des déchets produits par les ménages sont facilement décomposables (épluchures, marcs de café, coquilles d'œufs, ...). Le compostage de ces déchets à domicile est un excellent moyen de les valoriser.

Cela participe à la réduction des déchets qui permet à la collectivité d'avoir moins de déchets à collecter, transporter et traiter, et par là même de **maîtriser les coûts**.

Le compost produit peut être utilisé pour le jardin, les massifs de fleurs, les jardinières. C'est un **amendement naturel et gratuit** qui nourrit les plantes et améliore la qualité de la terre en facilitant le captage de l'humidité et des éléments minéraux.

Qu'est-ce-que

le compostage ?

Le compostage est une technique de valorisation des déchets biodégradables de la cuisine, de la maison et du jardin. Au cours du processus de compostage, des micro-organismes (bactéries, champignons...) et d'autres organismes de plus grande taille (acariens, vers de terre, insectes...) transforment ces résidus en compost.

Le processus de compostage se fait en aérobie, c'est-à-dire qu'il se déroule en **présence d'oxygène**, élément indispensable pour que les déchets organiques se décomposent correctement.

Vous habitez une maison, un appartement ...

Vous êtes une collectivité, un professionnel...

Vous pouvez composter !

Les différentes façons de composter !

Quels que soient la méthode et le matériel utilisés pour le compostage, le processus reste le même. Chaque solution a des avantages et des inconvénients.

→ En tas

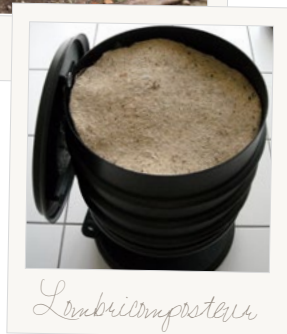
Il suffit de dédier un petit carré de terrain au compostage. Les résidus y sont stockés et mélangés au fur et à mesure des apports. Lorsque les quantités de déchets sont importantes, le compost en tas est plus adapté ou complémentaire. La durée de maturation est relativement longue.

→ En composteur individuel ou collectif


Un composteur est plus facile à placer dans un petit jardin. En bois ou en plastique, c'est aussi plus esthétique. Placé au pied d'un immeuble, le composteur collectif permet aux résidents d'y apporter leurs résidus de cuisine.

→ En lombricomposteur

Le lombricomposteur permet de faire du compost en appartement à l'aide de lombrics qui dégradent les résidus apportés, sans odeur.



Lombricomposteur

 Plus d'informations sur le lombricompostage : www.ecotidiens21.fr

Quels résidus composter ?

En principe, tous les résidus organiques peuvent être compostés, mais les exceptions existent. Le compostage est toute une question d'équilibre en ajoutant modérément et de manière variée les résidus.

→ Résidus de la cuisine et de la maison

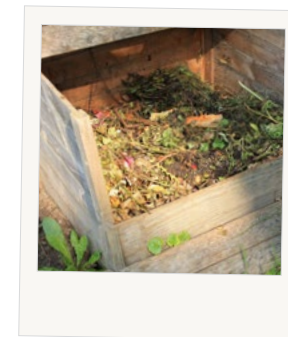
Epluchures
Fruits et légumes abimés
Restes de repas
Coquilles d'œufs concassées
Marc de café et son filtre
Mouchoirs en papier
Essuie-tout
Cendre de bois (en quantités modérées)
Cartons et papiers non imprimés

→ Résidus du jardin

Fanes de légumes
Fleurs et plantes fanées
Herbes sauvages non grainées
Tontes de gazon
Feuilles mortes
Tailles de haies broyées
Sciure et copeaux de bois
Fumier
Paille
Foin

→ Pouvant être ajoutés en petites quantités

Coquilles de noix, coquillages, noyaux, os...
Restes de viande et de poisson
Papiers et cartons imprimés
Plantes montées en graine
Tailles de thuyas, lauriers et résineux
Trognons de choux
Pelures d'agrumes



Interdits

Balayures et poussières d'aspirateur
Cendres de charbon, charbon de bois, suies
Bois, sciure et cendres de bois traités

7 règles simples pour bien composter !

→ Diversifier les apports

Diversifier les apports permet d'atteindre un bon équilibre et évite les désagréments :

- les déchets humides riches en azote et fins : déchets de cuisine, tontes de pelouses, végétaux jeunes,
- les déchets « secs » riches en carbone et grossiers : feuilles mortes, branches broyées, tiges de fleurs sèches, paille, ... Ceux-ci peuvent être stockés et mélangés au fur et à mesure des apports.

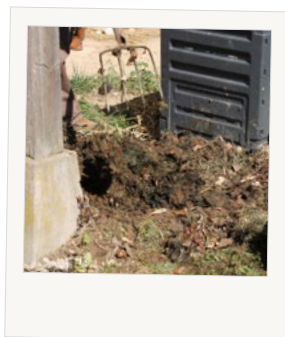
→ Brasser le compost

- L'existence dans le mélange en compostage de matières grossières permet une aération passive permanente des déchets.
- Le brassage aère le compost et active la dégradation. Mélanger chaque apport avec les précédents, **une fois par mois minimum**, à l'aide d'une fourche, d'un mélangeur, ...

Le brassage de tout le volume de compost s'effectue une ou deux fois dans l'année.

→ Surveiller l'humidité

Le compost doit être **humide (comme une éponge pressée)**, mais sans excès. Trop d'humidité empêche l'aération, ce qui a pour conséquence de freiner le processus de compostage et de dégager des odeurs désagréables.



Problèmes / solutions

→ Compost trop sec

Symptômes : décomposition fortement retardée, présence de filaments blanchâtres, de champignons gris et de nombreux cloportes.

Mesures à prendre : mélanger et humidifier, éventuellement ajouter des matières humides (gazon frais et déchets de cuisine).

→ Compost trop humide

Symptômes : odeur de putréfaction, écoulement de jus à la base du composteur, coloration ocre et noire, compost humide et compact, présence de nombreux petits vers blancs.

Mesures à prendre : couvrir le compost ponctuellement, ajouter et mélanger des éléments secs et grossiers (broyat de branchage, paille, tontes de pelouse séchées, feuilles sèches).

→ Odeur de putréfaction

Origine : manque d'oxygène et humidité excessive en raison d'une proportion de déchets frais et humides trop élevée (riches en azote) et/ou d'un manque d'aération.

Mesures à prendre : ajouter suffisamment de broyat ligneux et mélanger régulièrement avec une fourche, couvrir le compost.

→ Présence de moucheron

Origine : les éléments du compost sont entassés et non mélangés ; des déchets humides et riches en sucres s'accumulent à la surface.

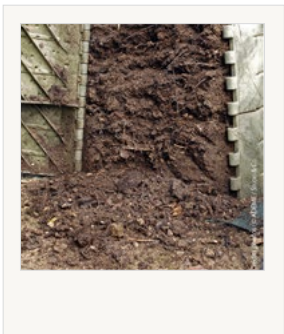
Mesures à prendre : bien mélanger les produits à composter et ajouter une couche de broyat végétal.

Récolte et utilisation du compost

→ Comment savoir que le compost est mûr ?

Le processus de compostage domestique peut prendre de **deux mois à deux ans** selon les déchets utilisés et l'effort fourni. Un compost mûr se caractérise par un aspect homogène, une couleur sombre, une **agréable odeur de terre de forêt** et une structure grumeleuse qui s'émiette. Sa texture est fine et friable.

Dans un compost mûr, il n'est plus possible d'identifier les déchets de départ, à l'exception des déchets qui ne se décomposent pas (coquillages et coquilles d'œuf entre autres) ou difficilement (trognons de chou, morceaux de bois, ...). Il est possible de faire suivre à ces déchets récalcitrants un nouveau cycle de compostage.

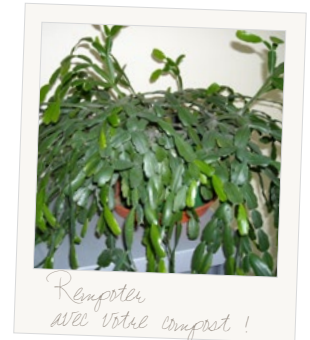


→ Récolte, mode d'emploi :

- enlever avec une fourche les couches supérieures non décomposées et les mettre de côté,
- récolter le compost,
- reformer un nouveau tas avec les déchets non décomposés ou les réintroduire dans le composteur. L'idéal est d'avoir 2 tas ou 2 composteurs : un pour l'apport des déchets, l'autre pour le compost en maturation.

Utiliser le compost à bon escient

→ **Le compost jeune (3 à 6 mois)** s'utilise épandu en surface au pied des arbres ou entre les cultures, recouvert d'un paillage. Il peut être épandu sur l'ensemble du jardin à l'automne. Attention, il est riche en azote et peut « brûler » les jeunes plantes.



- **Le compost mûr (6 à 12 mois)** a de nombreux effets bénéfiques sur le sol et les végétaux. Il s'utilise :
- Dans le **potager, au pied des fruitiers, des arbres d'ornement, des arbustes, des fleurs** : étaler sur la terre sur une épaisseur d'environ 1 cm, puis mélanger en surface au râteau, au croc ou couvert d'un paillage.
 - Pour remplir les **jardinières** : mélanger 1/3 de compost et 2/3 de terre.
 - Pour les **plantations** : mélanger 1/4 de compost et 3/4 de terre.
 - Sur les **pelouses** : 0,5 à 1 cm – compost fin ou tamisé



Plus d'informations sur l'utilisation du compost :
www.ecotidiens21.fr

→ Tamiser le compost

Le tamisage permet d'affiner le compost et de l'utiliser plus facilement. Un simple grillage posé sur un cadre de bois peut faire l'affaire. Il est aussi possible d'utiliser un tamis à main.

Pour cela : projeter le compost à l'aide d'une pelle sur le cadre grillagé qui a été posé préalablement contre un mur pour le stabiliser. Les refus de tamisage peuvent être utilisés en paillage ou recyclés dans le compost. Ils aident à démarrer le compostage et à améliorer le rapport carbone/azote.

Petit Quiz !

Quelle est la part des résidus de cuisine et de jardin dans l'ensemble des déchets ménagers ?

- a. 6 %
- b. 15 %
- c. 30 %.

En compostant ses biodéchets, on allège sa poubelle de :

- a. 10 kg/pers/an
- b. 40 kg/pers/an
- c. 100 kg/pers/an

Comment savoir si mon compost est mûr ?

- a. Il n'y a plus de vers dedans
- b. Il est plein de lombrics
- c. Il a l'aspect d'une terre noire et grumeleuse

Au bout de combien de temps peut-on utiliser son compost ?

- a. 15 à 20 jours
- b. 3 à 4 semaines
- c. 8 à 10 mois

éco21
tiDiens

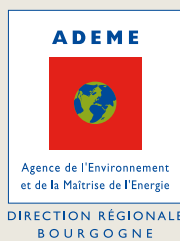
Pour plus de renseignements, rendez-vous sur :

www.ecotidiens21.fr

Contact : ecotidiens21@cg21.fr

Guide réalisé par le Conseil Général de la Côte-d'Or,
avec le soutien de l'ADEME.

Conception graphique : Cerise noire



**Conseil
Général**
www.cotedor.fr

